



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 novembre 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : ?

D - 20080586

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 24 novembre Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX (*présent jusqu'à 16h30*), M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*présent jusqu'à 17h*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (*présente jusqu'à 16h05*), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU,

Société Bordelaise des Equipements Publics d'Exposition et de Congrès (S.B.E.P.E.C.). Rapport d'activité et financier de l'exercice clos le 31/12/2007. Information.

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

INFORMATIONS GENERALES

La SAEML SBEPEC (Société Bordelaise des Equipements Publics et de Congrès) a la charge de la gestion Immobilière du Parc des Expositions de Bordeaux Lac.

La Ville de Bordeaux est actionnaire à hauteur de 37 % dans le capital de cette société.

Les relations commerciales avec l'association Congrès et Expositions de Bordeaux (CEB), unique client de la SBEPEC pour l'exploitation commerciale du Parc des Expositions, sont régies par une convention datant de 1988.

LE RESULTAT NET DE L'ACTIVITE EN 2007

Le chiffre d'affaires continue sa progression, entamée en 2003. L'ouverture du hall 3 en 2005 a permis à la SBEPEC de franchir le seuil symbolique des deux millions d'euros de chiffre d'affaires annuel (en incluant la redevance pour la climatisation versée par Congrès et Expositions de Bordeaux). Le chiffre d'affaires 2007 confirme le dynamisme du parc des expositions, avec une hausse de 1.1 % en un an (2 345 510 euros hors taxes).

Les charges de la SBEPEC sont liées aux nombreux travaux d'entretien réalisés en 2007, notamment la réfection des sols du hall 1, les soubassements du bâtiment (longrines) et les travaux de métallerie sur les supports périphériques du bâtiment.

Ces travaux ont été attribués à la société APPIA en décembre 2006 dans le cadre d'un marché à tranches pour un montant de 1 111 512.40 € auquel il faut ajouter des travaux complémentaires pour la remise en état de châssis et bandeaux sur la façade sud (164 860 euros).

Au 31 décembre 2007, les travaux ont été réalisés pour un montant de 894 874 euros ce qui représente la totalité du programme « longrines et métallerie » et environ la moitié de la surface du hall 1 pour les sols.

Les charges d'exploitation sont également impactées par le remboursement du crédit bail relatif au financement du hall 3. En 2007, la SBEPEC a versé 458 311 euros de redevance à son crédit bailleur, Auxifip (839 608 euros en 2006).

Les charges d'exploitation, intégrant travaux, crédit bail et impôts, progressent de 150 898 euros en un an, pour s'établir à 4 478 214 euros.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation se rétablit par rapport 2006 mais reste négatif à - 841 536 euros hors taxes.

Le résultat financier progresse au rythme de la trésorerie abondante de la SBEPEC. Les produits des valeurs mobilières de placement portent le résultat financier à 93 961.87 €.

Le résultat exceptionnel est impacté par les provisions liées au contentieux sur la climatisation, qui oppose la SBEPEC à VINCI Energies depuis quatre ans.

La provision pour litige a été augmentée de 3 583 556 € dans l'exercice, passant de 5 503 390 € à 9 088 946 €. En juillet 2003, la SBEPEC a perçu une indemnité partielle suite au litige sur l'insuffisance de la climatisation du parc des expositions, en premier jugement. Le juge n'avait pas retenu les travaux d'augmentation de puissance de la centrale ainsi que les frais d'installation du groupe froid supplémentaire.

Par arrêt de la cour d'appel du 17 septembre 2007, cette indemnité a été portée à la somme de 9 088 946.25 € au 31 décembre 2007. L'arrêt rendu par la cour infirme le jugement prononcé le 29 avril 2003 et déclare recevable la demande de la SBEPEC à l'encontre de Vinci énergies au titre des travaux d'augmentation de puissance de centrale d'énergie. La partie adverse a décidé de se pourvoir en cassation. La somme est provisionnée dans l'attente du jugement définitif. La provision pour litiges atteint la totalité de l'indemnité, soit 9 088 946 €.

L'impact sur les comptes 2007 est une dotation exceptionnelle aux provisions qui vient impacter négativement le résultat pour 3 583 556 €, soit le montant du complément entre la provision existante et le nouveau montant du litige.

Le résultat net de l'exercice aboutit à une perte de 35 233 € pour la SBEPEC. Cette perte, liée davantage au dynamisme concernant les travaux qu'à un déficit d'exploitation, n'a aucune incidence sur la santé financière de la société.

La SBEPEC poursuit sa mission de gestion du parc des expositions dans de bonnes conditions. Un déficit ponctuel est constaté mais il ne met pas en cause la continuité d'exploitation de la société. Les perspectives à court terme sont favorables, du fait de la politique de désendettement menée par la direction de la SBEPEC et du règlement du contentieux climatique.

Au regard du rapport fourni en annexe, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir nous donner acte du présent rapport d'activité.

Soldes Intermédiaires de Gestion	2005	2006	2007
Prestations de services	1 495 346	1 628 827	1 601 336
Production de l'exercice	1 495 346	1 628 827	1 601 336
Autres achats et charges externes	2 272 965	2 599 115	2 667 021
Valeur ajoutée	-777 619	-970 288	-1 065 685
Impôts et taxes	127 112	218 407	194 933
Salaires chargés	185 222	175 617	180 627
Excédent brut d'exploitation	-1 089 953	-1 364 312	-1 441 245
Autres charges d'exploitation	182	1	5
Autres produits et subventions	1 825 370	778 048	2 035 342
Dotations amortissements et provision	1 415 506	1 334 176	1 435 628
Résultat d'exploitation	-680 271	-1 920 441	-841 536
Produits financiers	0	55 242	111 464
Charges financières	133 899	91 493	17 502
Résultat financier	-133 899	-36 251	93 962
Résultat courant avant impôt	-814 170	-1 956 692	-747 574
Produits exceptionnels	17 143 652	385 344	5 073 056
Charges exceptionnelles	16 307 443	53 541	4 186 246
Résultat exceptionnel	836 209	331 803	886 810
Impôts société	9 234	0	174 468
Résultat de l'exercice	12 805	-1 624 889	-35 232

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Hugues MARTIN
Adjoint au Maire

S.B.E.P.E.C.(S.A.E.M.)

RAPPORT D'ACTIVITE ET DE GESTION
PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE 2007

NATURE DES INDICATIONS	2003	2004	2005	2006	2007
I. - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE :					
a - capital social.....	228 673,53 €	228 673,53 €	228 673,53 €	228 673,53 €	228 673,53 €
b - nombre d'actions émises.....	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
c - nombre d'obligations convertibles en actions.....					
II. - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES :					
a - chiffre d'affaires hors taxes.....	1 758 500,66 €	1 960 593,96 €	2 177 902,48 €	2 318 876,07 €	2 345 509,40 €
b - bénéfice avant impôt, amortissements et provisions.....	6 392 080,22 €	1 601 791,23 €	906 361,90 €	-265 086,16 €	3 234 991,52 €
c - impôts sur les bénéfices.....	28 837,00 €	24 913,00 €	9 234,00 €	0	174 468,00 €
d - bénéfices après impôts, amortissements et provisions.....	42 238,55 €	59 509,37 €	12 805,37 €	-1624888,39	-35 232,74 €
e - montant des bénéfices distribués.....					
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT À UNE SEULE ACTION :					
a - bénéfice après impôt, mais avant amortissement et provie	424,22 €	105,13 €	59,81 €	-17,67	204,03
b - bénéfice après impôt, amortissements et provisions.....	2,82 €	3,97 €	0,85 €	-108,33 €	-2,35 €
c - dividende versé à chaque action.....	0	0	0	0	0
IV. - PERSONNEL :					
a - nombre de salariés.....	2	2	2	2	2
b - montant brut de la masse salariale.....	106 046,59 €	109 818,46 €	130 368,79 €	123 047,86 €	125 097,48 €
c - montant des sommes versées au titre des avantages soci	43 971,14 €	47 046,47 €	54 853,09 €	52 569,45 €	55 530,31 €

CHAPITRE 1 - OBJET DE LA REUNION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société durant l'exercice d'une durée de douze mois et de soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et renseignements complémentaires concernant ces pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition pendant les délais légaux.

A) Activité et résultat

Nous vous précisons que les comptes annuels présentés ont été élaborés conformément aux conventions générales portant sur le principe de continuité de l'exploitation, de l'indépendance des exercices, de la permanence des méthodes et selon le principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 13 599 132 €uros.
Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 8 821 197€uros et un total de charges de 8 856 430 €uros dégageant ainsi une perte de 35 233 €uros.

Au cours de l'exercice nous avons réalisé un chiffre d'affaire de 1 601 336 € auquel s'ajoute la redevance climatisation qui s'élève à 744 174 €uros.

Le résultat courant avant impôt (qui intègre une dotation aux provisions pour travaux de 445 401€uros) s'établit à - 747 575€uros contre -1 956 691€uros pour l'exercice antérieur.

Après constatation du résultat exceptionnel qui s'élève à 886 810 € contre 331 803 €, le résultat net fait apparaître une perte de 35 233 €uros.
Nous vous proposons d'inscrire en report à nouveau le résultat de l'exercice.
La situation nette de la société est arrêtée à -1218 649,09 €uros pour un capital social de 228 673,53 €uros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Dans la continuité de 2006, l'exercice 2007 intègre les nouvelles règles applicables à la définition : la comptabilisation et l'évaluation des actifs, issues du règlement CRC02-10.

La structure et les composants ont été déterminés en fonction de leur durée d'utilisation, prévue par l'entreprise, et ont été amortis sur ces mêmes durées.

Sur le plan fiscal, les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilisation prévue par l'entreprise.

B) Administration de la Sociétéa) Cumul des mandats (art 110 de la loi NRE- Nouvelles Réglementations Economiques)

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1, alinéa 3 du Code Commerce, nous portons à votre connaissance les mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

1) Monsieur Hugues MARTIN

Monsieur Hugues MARTIN nous informe que sa situation actuelle respecte les dispositions de l'article 110 de la loi N.R.E.

Président S.B.E.P.E.C.

2) Monsieur Charles CAZENAVE

Monsieur Charles CAZENAVE nous informe que sa situation actuelle respecte les dispositions de l'article 110 de la loi NRE

Administrateur de la S.B.E.P.E.C.

3) Monsieur Jean-charles PALAU

Monsieur Jean-Charles PALAU nous informe par courrier en date du 02 juin 2008 que sa situation actuelle respecte les dispositions de l'article 110 de la loi N.R.E.

Président de Automobiles Palau S.A.S.

Président de Automobiles Palau 17 S.A.S.

Gérant sarl SADEG

Président SCI Parc de Secary

Président SCI Parc des Marronniers

Président Gaz de Bordeaux Saem

Administrateur S.B.E.P.E.C.

4) Monsieur Jean-Charles BRON

Monsieur Jean-Charles Bron nous informe par courrier du 29 mai 2008 que sa situation respecte les dispositions de l'article 110 de la loi N.R.E.

Administrateur du Gaz de Bordeaux

Membre du Conseil d'observation et de Surveillance du Crédit Municipal

Administrateur de la S.B.E.P.E.C.

5) Madame Christine BOST

Madame Christine Bost nous informe par courrier en date du 23 juin 2008 que sa situation respecte les dispositions de l'article 110 de la loi NRE

Administrateur de la S.A. Aquitanis

Administrateur de la S.B.E.P.E.C.

6) Monsieur Marc LECOQ

Monsieur Marc LECOQ nous informe que sa situation actuelle respecte les dispositions de l'article 110 de la loi NRE.

Président de Congrès et Expositions de Bordeaux

Administrateur Medef Gironde

Cogérant SCI D'ISSY et D'AILLEURS

Cogérant SCI DELORT LECOQ

Administrateur de la S.B.E.P.E.C.

7) Monsieur Bernard SEVERIN**8) Monsieur Thierry GAILLAC**

Monsieur Thierry GAILLAC, Administrateur représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux nous informe par courrier en date du 29 mai 2008 que sa situation actuelle respecte les dispositions de l'article 110 de la loi NRE.

-Président du Directoire de S.A. Holding Gaillac & associés

-Président Directeur Général de la S.A. Burdigala

-Président de la S.A.S. Hôtel du Parc Beaumont

-Cogérant de la SCI Petit Goave

-Gérant de la S.C.I. Edouard VII

-Administrateur de la S.B.E.P.E.C.

9) Monsieur Guy ROLLAND

Monsieur Guy Rolland nous informe par courrier en date du 19 juin 2008 que sa situation actuelle respecte les dispositions de l'article 110 de la loi NRE

-Directeur Régional Entreprises L.C.L. le Crédit Lyonnais

-Administrateur de la S.B.E.P.E.C.

C) Environnement Juridique - dossier climatisation

